Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la Communauté de Communes du Genevois, la Ville de Saint-Julien-en-Genevois et Bouygues Immobilier dans le cadre de la concession d'aménagement du quartier de la gare à Saint-Julien-en-Genevois

Par délibération n°20220620_cc_amgt90 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Genevois du 20 juin 2022 et par délibération n°64/22 du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois du 16 juin 2022, la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la Communauté de Communes du Genevois, la Ville de Saint-Julien et Bouygues Immobilier dans le cadre de la concession d'aménagement du quartier de la gare à Saint-Julien-en-Genevois a été adoptée.

Ladite convention a été signée par les parties le 27 juillet 2022.

Elle est consultable :

à l'accueil de la Communauté de Communes du Genevois :

38 rue Georges de Mestral
Bâtiment Athéna - Technopôle d'Archamps
74160 ARCHAMPS.

Durant les heures d'ouverture au public (du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30).

Et à l'accueil des services techniques de la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois (3ème étage) :

1 place du Général de Gaulle
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Durant les heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00).

La présente mention est :
Affichée au siège de la Communauté de Communes du Genevois et à la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois le lundi 1er août 2022 pour une durée de 1 mois
et publiée sur le site internet de la Communauté de Communes du Genevois et le site internet de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois le lundi 1er août 2022 pour une durée de 1 mois.